



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLIE LE 09 OCT. 2026
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-208-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-208

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ADHESION DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE AU DISPOSITIF L'EXTRACOURT

Rapporteur : M. Patrice LATRONCHE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 6ème Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du Lundi 21 Septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du Mercredi 23 Septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 5ème Commission Éducation, enfance, jeunesse, émis lors de sa séance du Lundi 21 Septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

L'Extra Court est un dispositif de L'Agence du court métrage crée en 1989 à destination des salles de cinéma qui souhaitent diffuser des courts métrages en avant-séance. L'Agence du court métrage acquiert chaque année environ 80 titres aux durées très courtes. L'Extra Court met en avant 5 nouveaux films par mois et propose un conseil en programmation spécifique qui suit le calendrier des sorties nationales de longs métrages.

La ville de Champigny-sur-Marne mène depuis 2013 une politique active en matière de diffusion d'œuvres de films courts : la Fête du Court-Métrage dans différents lieux de la ville, le festival Cour et Jardin, avant-programmes dans le cadre du cycle *Mon Jeudi Cinéma*. Le cinéma le Studio 66 détient depuis 2025 le label Court-Métrage délivré par le Centre National de la Cinématographie.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au dispositif l'EXTRA COURT pour le cinéma le Studio 66.

ARTICLE 2 : APPROUVE la prise en charge de cette adhésion par la direction des Affaires Culturelles de la ville.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, tant administratifs et financiers, relatifs au dispositif l'EXTRA COURT pour le cinéma le Studio 66, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF